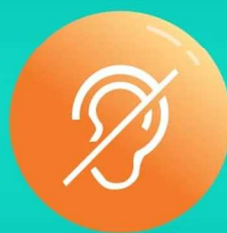


REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

EGC Centre Est Bourg

Accessible à tous



- Personne à mobilité réduite
- Déficience audiovisuelle
- Déficience auditive
- Déficience motrice



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à l'EGC Centre Est campus de Bourg-en-Bresse

site de la CCI de l'Ain

- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : Intissar LACHIRI - i.lachiri@egc-centrest.fr - 04 28 02 1/8 50



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 881 027 528 000 10

Adresse : 80 Rue Henri de Boissieu 01000 Bourg-en-Bresse



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus¹ de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité avant le 30 septembre 2017.

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations.

Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

¹ Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017

2. Fiche informative de synthèse

1 - Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement :

EGC Centre Est
Bourg-en-Bresse

Type de l'établissement :

Bureaux, salles de cours, salles de réunions

Catégorie de l'établissement : 2^{ème} catégorie

Adresse :

80 Rue Henri de Boissieu - 01000 Bourg-en-Bresse



: 04 28 02 18 50



: contactbourg@egc-centrest.fr

2 - Prestations proposées par l'établissement :

- Formations en statut étudiant et en alternance, Bachelor EGC, Bachelor RDC.
- Réunions
- Evènements avec nos parties prenantes
- Location de salles

3 - Information sur l'accessibilité des prestations :

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous.

4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :

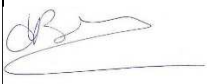
L'ascenseur est régulièrement contrôlé et entretenu (rapports des opérations de contrôles disponibles dans le registre de sécurité).

L'ascenseur est réservé à l'usage des personnes en situation de handicap.

5 - Formation du personnel :

Une formation à l'accueil des personnes en situation de handicap a été organisée le 12 octobre 2023.

La brochure « Bien accueillir les personnes handicapées » a été diffusée à l'ensemble du personnel de l'EGC Centre Est campus de Bourg, sur Net Yparéo.

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants	Signature de l'autorité/ exploitant
Programmée le 12/10/2023	Accueil des apprentis en situation de handicap	Intissar LACHIRI	

3. ANNEXES

- Brochure « Bien accueillir les personnes handicapées »
- Plan d'accès à l'EGC Centre Est Bourg-en-Bresse
- Procédure référente handicap
- Fiche entretien étudiant en situation de handicap
- Liste des différents organismes compétents

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vous voyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par le DMA en partenariat avec :

APAJH, CDE, CFPSSA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAI, UMIH, UNAPEI.

Concepteur - Réalisation : MEZEL MUIRO/26/2020/1012/Revue03 Coédité

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vous voyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice



1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

L'EGC Centre Est, Campus de Bourg-en-Bresse est située dans les locaux de CCI Formation situés au 80 rue Henri de Boissieu, 01000 Bourg-en Bresse



En voiture, depuis l'A39 ou l'A42,

- **Coordonnées GPS**
Latitude : 46.214456
Longitude : 5.244148
- **Prendre et suivre l'autoroute A40/E21/E62**
- **Prendre la sortie n° 6 «Bourg-en-Bresse» et prendre la D52F**
- **Au rond point prendre la 3^e sortie et continuez sur la D1083 en direction du centre de Bourg-en-Bresse et du pôle Alimentec**
- **Après le 4^e rond point des «Belouzes» prendre au feu à gauche la rue Henri de Boissieu**

En transport en commun

Accès Bus : Ligne de bus n°8 (arrêt en face de CCI Formation).

CCI Formation est le 1^{er} bâtiment situé sur la droite de la rue Henri de Boissieu

Référente handicap
EGC CENTRE EST
Jamila SAFI

La mission du référent handicap :

- Informer, orienter et accompagner l'étudiant pendant son cursus
 - Mettre en confiance l'interlocuteur
 - Faire le lien entre différents acteurs internes et externes en fonction des besoins déterminés par le référent, en approbation avec l'étudiant
 - Avoir un suivi personnalisé et analyser les besoins
 - Pilotage des actions et projets pour le bien-être de l'étudiant au sein du campus
 - Favoriser l'inclusion et avoir un meilleur accès à la formation
- 1) Découverte des étudiants en situation de handicap par la mention sur le dossier d'inscription (RDV souhaité avec référente ou pas)
 - 2) Demande de RDV avec ou sans les parents
 - 3) Entretien individuel pour détecter les aménagements en fonction des besoins de l'étudiant. Demander des certificats médicaux si nécessaire
 - 4) Etablir un compte-rendu de l'entretien et le soumettre à l'étudiant et/ou sa famille pour signature
 - 5) Compte-rendu diffusé à l'équipe pédagogique
 - 6) Aménagement pour CC, partiels ou cours en général dans la mesure du possible

Les entretiens sont programmés sur demande expresse de l'étudiant et/ou de sa famille : si l'étudiant ne souhaite plus – a posteriori - rencontrer la référente handicap, il suffit de l'en informer par mail lors de la proposition d'entretien.

- 1^{er} entretien à la rentrée (entre octobre et novembre) avant stage ouvrier pour les EGC1, pour apprendre à connaître l'étudiant et ses demandes avant partiels de fin de S1/S3/S5
- 2^{ème} entretien après vacances de Noël/milieu d'année pour voir l'évolution de l'étudiant, demander si les dispositifs mis en place ont été bénéfiques pour l'étudiant
- 3^{ème} entretien avant départ en stage pour faire un bilan sur l'année scolaire et si demande spécifique pour l'année prochaine

Lors d'un entretien, la référente handicap a pour objectif de :

- Ecouter le ressenti de l'étudiant sur ses conditions de formation et son vécu,
- Prendre des nouvelles sur les semaines de cours passées, sur les CC, partiels, stage/alternance

- Demander à quel niveau l'école peut améliorer le confort de la scolarité en mettant en place un/des dispositif(s)
- Demander si les informations peuvent être communiquées à l'équipe pédagogique et, le cas échéant, à l'entreprise d'accueil, pour aménagement des conditions de formation et de travail.

Sources : AGEFIPH, formation référente, www.handicap.gouv.fr
www.monparcourshandicap.gouv.fr, participation à des Webinaire

Inscription sur le site de l'AGEFIPH :

- A destination des étudiants : <https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation>
- A destination des professeurs : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/activ-box-la-solution-pour-sensibiliser-au-handicap-toute-lannee>

**FICHE ENTRETIEN
ETUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP**

Nom :

Prénom :

Promotion :

Campus :

Date d'entretien :	
Type d'entretien (1 ^{er} entretien ou entretien de suivi) :	
Modalités (présentiel ou distanciel) :	
Compte-rendu :	
Plan d'actions :	

Liste des différents organismes compétents



Les MDPH sont des services publics qui accompagnent les personnes handicapées et leurs familles dans tous les domaines de leur vie.



Le Cap Emploi national a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs.



L'AGEFIPH est un organisme qui accompagne les personnes handicapées, les employeurs et les acteurs de la formation dans l'insertion professionnelle.



LADAPT est une association qui accompagne les personnes en situation de handicap vers l'emploi et la citoyenneté.



L'Onisep produit et diffuse toute l'information sur les formations et les métiers.